Arrêté municipal portant sur la réglementation de la circulation
« Route des Cottes »
N°AR_LH_2024_05968_OLP

Le Maire délégué d'Omonville-la-Petite, commune déléguée de La Hague,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2212-2 et suivants,
Vu le code de la route,
Vu le code la voirie routière,
Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature du maire de la Hague au maire délégué d'Omonville-la-Petite,
CONSIDERANT les fortes précipitations de ces derniers jours ayant entraîné un éboulement de terrain au niveau de la route des Cottes sur la commune déléguée d'Omonville-la-Petite, et afin d'assurer la sécurité des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour des raisons de sécurité, la circulation de tous les véhicules est interdite route des Cottes tant que le danger pour les usagers persiste.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté prend effet immédiatement et sera affiché sur le lieu de l'éboulement par les services techniques de la mairie et en mairie.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la mairie de part et d'autres de la voie éboulée.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication, devant le Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : Madame le Maire délégué d'Omonville-la-Petite, la directrice du service technique de la commune de La Hague, et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Hague sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE :6 Ampliations du présent arrêté seront transmises à :
- Brigade territoriale de gendarmerie de La Hague
- Centre de secours de Beaumont-Hague
- Commune de la Hague

Fait à Omonville-la-Petite, le 2 JAN. 2024
Le maire délégué,
Thérèse DELACOUR.

Commune de La Hague
Omonville-la-Petite
Commune déléguée
Manche

Tél. **02 33 01 53 33** - Fax. **02 33 01 93 48**
Courriel **courrier@lahague.com** - Site **www.lahague.com**
Toute correspondance devra être adressée impersonnellement à :
Mme le maire de La Hague
8 rue des Tohagues - B.P. 217 - Beaumont-Hague 50442 LA HAGUE Cedex